

REGLES RELATIVES AU SITE ECO-PROPRETE



Commune de Les Essarts le Vicomte

(Arrêté municipal en date du 29 juin 2006)

CAISSONS A VERRE	CONTAINERS GRIS	QUID DES AUTRES DECHETS?
	A COUVERCLE VERT/BORDEAU	
Ils sont à la disposition de	Ils sont strictement réservés :	Déchets végétaux, encombrants
tous les <u>habitants de la</u> <u>commune</u> .	aux <u>résidents secondaires</u>	Les déchets végétaux, les gros objets, les encombrants, les petits appareils
Aucune bouteille ou morceau de verre ne doit être déposé à côté du	et à <u>titre exceptionnel aux</u> <u>habitants de la commune</u> qui ne pourraient pas sortir leurs poubelles la veille du ramassage	électroménagers, doivent être emmenés à la DECHETERIE. DECHETERIE Esternay Horaires d'Hiver: LUNDI: 14h à 17h30
caisson prévu à cet effet. IMPORTANT: Pensez à vos enfants et aux	des ordures ménagères. IMPORTANT: Les sacs qui y sont déposés ne doivent pas gêner la fermeture complète du	MERCREDI: 14h à 17h30 SAMEDI: 9h à 12h et 14h à 17h30 + VENDREDI: 14h à 18h (été)
personnes qui pourraient se couper en se rendant sur le site	couvercle!	Les gravats, les déblais Pour les déchets inertes (déblais et gravats), vous avez la possibilité de demander la clé de la décharge municipale. Son accès est autorisé sous le contrôle d'un élu (arrêté municipal n°2/2014 du 15 mai 2014). Référent: DELFORGE Antoine, 03.26.42.29.11